

A l'attention des Présidents de Clubs

Talence, le 21 février 2019

Objet : Invitation à Assemblée Générale Ordinaire

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine qui se tiendra le

SAMEDI 9 MARS 2019
A la Maison Régionale des Sports – Amphi Tony Estanguet
2, avenue de l'Université à TALENCE (33400)

L'émargement se fera à partir de 13H30. L'Assemblée Générale débutera à 14h00.

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 février 2018
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Rapport « Vie Fédérale » de la Secrétaire Générale
- 4- Rapport financier 2018
 - Intervention de l'Expert – Comptable et du Commissaire aux Comptes
 - Approbation des comptes de l'exercice clos
 - Affectation des résultats
- 5- Présentation du budget prévisionnel 2019
- 6- Modification de points statutaires
- 7- Rapports d'Activités des commissions :
 - Commission Développement :
 - Commission « Handivoile »
 - Commission « Voile Verte »
 - Commission « Label »
 - Commission « Pratique Féminine »
 - Commission Sportive :
 - Commission « Habitable »
 - Commission « Voile légère »
 - Commission « Arbitrage »
 - Commission « Calendrier »
 - Commission Communication
 - Commission Formation

.../...

- 8- Election du Conseil d'Administration : (Candidatures à adresser à la Ligue avant le 2 mars 2019)
 - Election au Conseil d'Administration de la Ligue (un poste à pourvoir)
 - Election du représentant des Etablissements Affiliés au Conseil d'Administration de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine
- 9- Election des candidats à la représentation de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFVoile (Candidatures à adresser à la Ligue avant le 2 mars 2019)
- 10- Proclamation des « Top-Clubs » régionaux 2018
- 11- Remise des plaques Qualité Tourisme aux clubs ayant obtenu la marque en 2018
- 12- Adoption des taux de cotisation 2019
- 13- Proclamation des résultats des élections
- 14- Réponse aux questions écrites (à adresser à la Ligue avant le 2 mars 2019)
- 15- Prise de parole des personnalités présentes

Clôture de l'AG

Le nombre de représentants à l'Assemblée Générale, attribué à votre structure, d'après le nombre de **licences 2018** enregistrées par la F.F.Voile, se trouve dans les fichiers joints. La Fiche « Représentants » est à nous retourner au plus tard le 2 mars 2019. Elle valide le ou les noms des personnes qui représenteront votre structure à l'Assemblée Générale.

Je vous rappelle que chaque représentant dispose d'une voix. En cas d'empêchement, chaque représentant peut donner pouvoir à un autre représentant **appartenant au même club**. Aucun représentant ne peut toutefois disposer de plus de deux pouvoirs. Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Si tel est le cas, seul le modèle de formulaire de pouvoir ci-joint devra être utilisé. Tout pouvoir n'apportant pas les éléments requis dans ce formulaire ne pourra être pris en compte.

Vous voudrez bien noter que les bulletins de vote ne seront remis que sur présentation des licences 2018 et 2019.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Raymond GOHIER
Président de la Ligue

NB : Les délibérations de l'assemblée devront être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

Pièces Jointes :

- Un pouvoir
- Nombre de représentants par club
- Liste des représentants de club à renvoyer avant le 02/03/2019